

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 septembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), Mme TOLLOT (représentée par M. BARRON),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) Mme DESOCHE

Membre(s) absent(s) : (3) Mme LE GRAND, M. GOBILLOT, Mme ROLLIN

Date de convocation : 11 septembre 2007

Délibération n° : 45-2007

Objet : Acquisition de vélos – constitution d'un groupement de commandes

La Ville de Dijon met en oeuvre une ambitieuse politique de déplacements alternatifs à la voiture, en facilitant la circulation des piétons et des cyclistes et la réhabilitation de l'espace en leur faveur.

Dans ce cadre, elle a engagé en 2006 une démarche de Plan de Déplacement pour ses Employés (PDE) et ceux du CCAS, qui rend nécessaire l'acquisition de vélos.

Dans un souci de cohérence d'achats, d'entretien unique et de mutualisation des besoins, la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, le Centre Communal d'Action Sociale et les régies personnalisées de La Vapeur et du Grand Théâtre ont souhaité créer un groupement de commandes.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention constitutive de ce groupement, de désigner la Ville comme coordonnateur de ce dernier, ainsi que de décider le lancement d'une consultation sous la forme d'un marché à bon de commande, avec une quantité minimum de 150 vélos et une quantité maximum de 300 vélos. Cette convention expirera le 31 décembre 2008.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération globale est estimée à 45 000 € TTC, dont 30 000 € TTC pour la Ville.

Le Conseil d'Administration :

- décide la création du groupement de commandes proposé,
- désigne la Ville comme coordonnateur du groupement,
- approuve le projet de convention constitutive du groupement,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive,
- dit que le montant des acquisitions sera réglé sur les crédits ouverts au budget 2007.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

27 SEP. 2007



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Tenenbaum', written over two horizontal lines.

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

19 SEP. 2007